



PREAVIS MUNICIPAL No 21-05

Sainte-Croix, le 20.04.2021
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Agrandissement du couvert de stockage à plaquettes de la Combe de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis porte sur la demande de crédit destiné à financer l'agrandissement du couvert de stockage à plaquettes de la Combe de Ville.

Préambule

Depuis 2012, le chauffage à distance (CAD) situé en prolongement du bâtiment de La Conversion à Sainte-Croix alimente en chaleur 17 raccordements (chiffre 2019) dont une majorité de bâtiments publics propriété de la commune de Sainte-Croix. Opérée par le Groupe E, la chaufferie est alimentée par des plaquettes forestières issues des forêts communales. Ces dernières sont stockées sous couvert à la Combe de Ville avant d'être acheminées à Sainte-Croix où elles alimentent la chaudière à bois d'une puissance de 1000 Kw. Environ 3'000'000 de Kwh sont produits annuellement par cette unité représentant 3500m3 de plaquettes.

Resté stable durant les dernières années, le nombre de clients raccordés au réseau CAD par le Groupe E s'est étendu depuis la fin de l'année dernière à l'hôpital et à l'EMS « L'arbre de vie » situés à la rue des Rosiers. Il s'élargira ensuite à la future salle de gymnastique de la Gare si sa construction reçoit l'aval du conseil communal. Ces nouveaux raccordements représentent une augmentation de consommation estimée au tiers de la quantité fournie actuellement soit 1'000'000 de Kwh ou 1200m3 de plaquettes.

La forêt communale produit annuellement (pâturages compris) environ 6000m3 de bois rond, cette quantité correspond à l'accroissement annuel ce qui en fait une production durable. Actuellement, un quart de cette production sert à alimenter la chaufferie soit 1500m3 qui passera à 2000m3 avec l'agrandissement du réseau. Les prélèvements de bois effectués lors des exploitations ne pouvant pas augmenter, ce volume supplémentaire sera soustrait aux autres assortiments tels le bois d'industrie (bois pour le papier) et les bois bostrychés. Ces deux catégories de produits sont aujourd'hui vendues à des prix très bas. Leur utilisation en plaquettes représente donc une opportunité d'obtenir une meilleure rémunération et de valoriser la matière première localement.

Ce projet n'engendrera donc pas d'exploitation supplémentaire de nos forêts dont 15% sont par ailleurs en réserve.

Projet

Dans la perspective du développement du réseau, le bâtiment de la chaufferie a été dimensionné lors de sa construction pour accueillir une seconde chaudière au besoin. Bien qu'elle ne soit pas nécessaire dans l'immédiat, l'infrastructure est adaptée à l'extension du CAD. A l'inverse, le couvert à plaquettes a été conçu pour stocker 2000m³, soit la moitié de la consommation annuelle estimée à l'époque à 4000m³. Même si elle paraît importante, la capacité du hangar est d'ores et déjà pleinement utilisée puisqu'il est nécessaire de disposer de 6 mois de stock afin de garantir un combustible de qualité exempt d'humidité. En conséquence, l'agrandissement du couvert se révèle indispensable dans l'optique de maintenir un combustible de qualité disposant d'un pouvoir calorifique élevé. Cet élément est déterminant puisqu'il garantit la rentabilité et le bon fonctionnement de l'installation.

L'édifice donnant satisfaction à ses utilisateurs, il est prévu de prolonger le hangar existant en direction de l'ouest en reprenant les mêmes principes constructifs utilisés lors sa création. La surface abritée actuelle est de 744m² (31 par 24m). Le couvert sera prolongé de 13.5m soit 3 rangées de piliers supplémentaires portant la surface couverte à 1068m². Les aires bitumineuses adjacentes seront également agrandies en conséquence sur une surface d'environ 650 m². L'accroissement de la capacité de stockage - 1000m³ supplémentaire - permettra d'entreposer un total de 3000m³ de plaquettes. Dans l'immédiat, le volume disponible sera supérieur aux besoins actuels. En revanche, il permettra de répondre aux futurs élargissements du réseau dont la consommation maximum contractée est estimée à 6000m³.

Descriptif des travaux

Le couvert sera constitué de deux rangées de travées recouvertes d'un toit en tôles à deux pans. La structure de base sera composée d'un radier et de poteaux en béton armé. Sur celle-ci viendra reposer une charpente en bois composée de 3 sommiers avec une série d'arbalétriers (hauteur au faite de 10m). Le bois proviendra pour partie des forêts communales (section de charpente en bois rond) et le reste de Suisse. Les copeaux seront retenus par trois palissades longitudinales, alors qu'à l'extrémité ouest une porte sectionnelle permettra d'éviter aux intempéries pluvieuses et neigeuses d'humidifier le tas de plaquettes en profondeur. Le rideau existant sera remplacé par une porte plus robuste résistant aux conditions venteuses parfois violentes régnant à cet endroit.

Coûts

La rétribution par le Groupe E à la commune permet de financer partiellement l'amortissement du projet en plus de l'exploitation et du conditionnement du combustible.

Les prix mentionnés ci-après proviennent de soumissions rentrées.

Génie civil, canalisations et béton armé	Chf	195'000.-
Charpente, couverture et ferblanterie	Chf	70'000.-
Porte sectionnelle anti-intempéries	Chf	30'000.-
Honoraires ingénieurs	Chf	20'000.-
Frais administratifs	Chf	5'000.-
Divers et imprévus 10% de 320'000.-	Chf	32'000.-
Total TTC	Chf	352'000.-

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'agrandissement du couvert à plaquettes;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 352'000.00 TTC**. Le compte N° 9143.21.05 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 326.3311 sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 22'880.00** la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 20 ans, le coût représente **Chf 20'500.00** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Lionel Pesenti, Municipal